

**Décret n° 2-22-810 portant désignation de
l'ordonnateur du compte d'affectation
spéciale intitulé " Fonds de promotion des
investissements "**

Décret n° 2-22-810 du (29 décembre 2022) 5 jourmada II 1444 portant désignation de l'ordonnateur du compte d'affectation spéciale intitulé " Fonds de promotion des investissements "¹.

Le chef du gouvernement,

Vu la loi de finances n° 50-22 pour l'année budgétaire 2023, promulguée par le dahir n° 1-22-75 du 18 jourmada I 1444 (13 décembre 2022), notamment son article 14,

Article premier

Le Chef du gouvernement est ordonnateur des opérations exécutées et comptabilisées par le compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds de promotion des investissements », prévues par l'article 14 de la loi de finances n° 50-22 pour l'année budgétaire 2023 susvisée.

Article 2

Est abrogé le décret n° 2-14-715 du 2 rabii I 1436 (25 décembre 2014) portant désignation des ordonnateurs du compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds de développement industriel et des investissements ».

Article 3

Le présent décret est publié au Bulletin officiel.

¹ - Bulletin Officiel n° 7158 du 12 jourmada II 1444 (5 -1- 2023), p 39.

- Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7156 du 5 jourmada II 1444 (29 décembre 2022).

Fait à Rabat, le 5 jourmada II 1444(29 décembre 2022).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing :

La ministre de l'économie
et des finances,

NADIA FETTAH.

Le ministre de l'industrie
et du commerce,

RYAD MEZZOUR.

Le ministre délégué auprès
du Chef du gouvernement,
chargé de l'investissement,
de la convergence
et de l'évaluation
des politiques publiques,

MOHCINE JAZOULI.